

RAPPORT
ANNUEL
2022



PRIX ET QUALITÉ
DU SERVICE
PUBLIC
DE GESTION
DES DÉCHETS

**LE
HAVRE
SEINE**
MÉTROPOLE

lehavreseinemetropole.fr



© TanDeMM

Avant-propos

Une obligation réglementaire

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (article D2224-1 et suivants), chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou maire de commune doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont il a la charge (collecte et traitement ou collecte ou traitement suivant les compétences de la collectivité).

Information et transparence

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public d'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole en 2022. Il permet l'information du public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et favorise une prise de conscience des enjeux du tri des déchets, de l'économie circulaire et du rôle de chacun dans la gestion locale des déchets. Ce document est consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté urbaine : lehavreseinemetropole.fr

SOMMAIRE

1

Chapitre 1
**Le territoire
desservi**

p.6

2

Chapitre 2
**La prévention
des déchets**

p.7

3

Chapitre 3
**La collecte des déchets :
organisation**

p.10

4

Chapitre 4
**La collecte
des déchets :
bilan**

p.24

5

Chapitre 5
**Le traitement
des déchets :
organisation**

p.27

6

Chapitre 6
**Le traitement
des déchets : bilan**

p.31

7

Chapitre 7
**L'emploi
dans le secteur
des déchets**

p.36

8

Chapitre 8
**Modalités
d'exploitation du
service public de
gestion des déchets**

p.37

9

Chapitre 9
**Budget,
coût du service
et financement**

p.39

Chapitre 1

LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1. Présentation du périmètre



LE HAVRE SEINE
MÉTROPOLÉ

UNE ALLIANCE DE 54 COMMUNES


275 000
HABITANTS

UNE ÉVIDENCE TERRITORIALE

Le territoire constitue un bassin de vie et d'emploi important. Plus de 100 000 actifs y habitent et 92% d'entre eux y travaillent.

Un espace de vie au sein duquel les habitants s'organisent depuis longtemps à l'échelle du quotidien, pour travailler, suivre des études, faire leurs courses, se soigner, pratiquer une activité culturelle, sportive ou de loisirs...

DE VRAIES COMPÉTENCES, LES MOYENS D'AGIR

Compétences obligatoires : développement économique, tourisme ; aménagement de l'espace communautaire (PLUI, mobilité, voirie) ; équilibre social de l'habitat ; politique de la ville ; services d'intérêt collectif ; environnement et cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air, défi de l'eau) ; aires d'accueil des gens du voyage.



Compétences choisies : aménagement numérique du territoire ; agriculture ; santé et salubrité publiques ; prévention des risques majeurs ; gestion des eaux pluviales et ruissellement ; soutien au sport de haut niveau ; maîtrise d'ouvrage pour la construction d'établissements d'enseignement supérieur ; mise en place d'un SIG communautaire ; mise en valeur de l'environnement ; gestion des trafics routiers ; relations avec les communautés éducatives ; services à la population ; chemins de randonnée ; aide aux associations ; relations culturelles.

Les communes

1 Angerville-l'Orcher	13 Fongeuusemière	25 La Poterie-Cap-d'Antifer
2 Anglesqueville-l'Esneval	14 Fontaine-la-Mallet	26 La Remuée
3 Beaufrepaire	15 Fontenay	27 Le Havre
4 Bénouville	16 Gainneville	28 Le Tilleul
5 Bordeaux-Saint-Clair	17 Gommerville	29 Les Trois-Pierres
6 Cauville-sur-Mer	18 Gonfreville-l'Orcher	30 Manéglise
7 Criquetot-l'Esneval	19 Gonneville-la-Mallet	31 Mannevillette
8 Cuverville	20 Graimbouville	32 Montvilliers
9 Épouville	21 Harfleur	33 Notre-Dame-du-Bec
10 Épretot	22 Hermeville	34 Octeville-sur-Mer
11 Étainhus	23 Heuqueville	35 Oudalle
12 Étretat	24 La Cerlangue	36 Pierrefiques
		37 Rogerville
		38 Rolleville
		39 Sainneville
		40 Sainte-Adresse
		41 Saint-Aubin-Routot
		42 Saint-Gilles-de-la-Neuville
		43 Saint-Jouin-Bréval
		44 Saint-Laurent-de-Brévedent
		45 Sainte-Marie-au-Bosc
		46 Saint-Martin-du-Bec
		47 Saint-Martin-du-Manoir
		48 Saint-Romain-de-Colbosc
		49 Saint-Vigor-d'Ymonville
		50 Saint-Vincent-Cramesnil
		51 Sandouville
		52 Turretot
		53 Vergetot
		54 Villainville

Chapitre 2

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

2.1. Description des limites territoriales de la compétence

La Communauté urbaine est en charge de la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble de son territoire.

Déchets des ménages pris en charge par le service :

	Collecte séparée	Points d'apports volontaires	Centres de recyclage
Ordures ménagères	X	X	
Recyclables secs	X	X	X
Verre	X (saison estivale*)	X	X
Biodéchets	X		X

La collecte sélective, aussi appelée collecte séparée, représente l'ensemble des collectes hors la collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

* Cette collecte concerne uniquement les restaurants de la plage du Havre et est financée par eux.

2.2. Compétences

Sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, les collectes de déchets en porte à porte ou sur point d'apport volontaire peuvent être réalisées soit par les agents de la Communauté urbaine, soit par un prestataire de service.

Le traitement des déchets n'est pas réalisé en régie par la Communauté urbaine mais délégué à des prestataires de traitement.

	Gestion en régie	Gestion prestataire
Collectes en porte-à-porte	Oui	Oui
Collectes en point d'apport volontaire	Oui	Oui
Collectes en centres de recyclage	Oui	Non
Traitements des déchets	Non	Oui

2.3. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

	Tonnages 2010 (en tonnes) <small>(données extraites RA 2010)</small>	Tonnages 2022 (en tonnes)	Indice de réduction par rapport à 2010
Tonnages avec gravats	186 332	162 143	-12,98%
Tonnages sans gravats	162 139	141 466	-12,75%

2.4. Faits marquants

• SENSIBILISATION PAR LES AMBASSADEURS DU TRI

L'équipe des ambassadeurs a été à la rencontre de 2 832 usagers et a visité 4 406 adresses.

• PLANTES EN FÊTE

Participation à la 30^{ème} édition de Plantes en Fêtes avec présence de la direction Cycle du déchet sur l'ensemble du week-end pour aborder les thématiques du jardinage durable.

• GROMESNIL DANS TOUS SES ÉTATS / FÊTE DU CIRQUE

Participation aux événements organisés par la direction Animations de Le Havre Seine Métropole.

• COLLECTE DES ENCOMBRANTS RÉUTILISABLES

Lancée en février 2022, la collecte d'encombrants réutilisables à domicile par des structures de l'Économie Sociale et Solidaire a permis de collecter 812 objets pour 425 rendez-vous sollicités.

• COMPOSTAGE

1 434 composteurs ont été distribués. 389 personnes ont été accueillies pendant les ateliers compostage animés par le maître composteur de Le Havre Seine Métropole.

• RÉINVENTIF

- 7^e édition du salon du réemploi et du recyclage
- 9 100 visiteurs dont 800 élèves le jeudi 24 novembre
- 4 jours d'expositions du 24 au 27 novembre
- 1 700 m² de surface sous un chapiteau placé au Fort de Tourneville
- 76 exposants

© AB Brunet – Ville du Havre



- 150 ateliers proposés - 600 créneaux d'atelier réservés
- 239 000€ de budget total (216 000€ marché organisation, et 23 000€ pour les dépenses annexes)
- Participation financière :
La région Normandie : 15 000€
Éco-systèmes : 10 000€
VEOLIA : 4 500€
UNIFER : 2 000€
TRANSDEV : 2 000€
SAVERGLASS : 2 000€

• CLIINK

Le Havre Seine Métropole a investi dans 250 opercules Cliink pour favoriser la collecte des emballages en verre et l'achat dans des commerces locaux.



• **PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)**

Le Havre Seine Métropole s'est engagée dans l'élaboration de son PLPDMA, outil obligatoire en faveur de la prévention des déchets pour les collectivités. Il vise à atteindre des objectifs réglementaires de réduction des déchets en proposant un plan d'actions de 2024 à 2029.

Les objectifs principaux sont :

- Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010, soit une production de 561,64 kg/an/habitant en 2030 contre 660,75 kg/an/habitant en 2010,
- Réduire de 75% la production de déchets issue du gaspillage alimentaire et de 30% les quantités produites de déchets verts entre 2015 et 2027,
- Répondre à la réglementation des biodéchets comme notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Le diagnostic du territoire a été réalisé de juin 2022 à octobre 2022, afin de collecter des données socio-économiques, des tonnages, un état des lieux des actions réalisées et des acteurs du territoire. Il a permis de déterminer les axes d'intervention prioritaires :

- Axe 1 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets verts
- Axe 2 : Devenir exemplaire
- Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits
- Axe 4 : Amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire et la consommation responsable

Le 21 septembre 2022 a eu lieu la première Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) qui a pris connaissance de cette démarche et du diagnostic. C'est l'instance consultative du PLPDMA qui donne son avis sur le projet, participe au bilan annuel et évalue le PLPDMA tous les 6 ans.

Le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2022 ont été organisées des réunions de travail où près de 50 participants (élus, associations, professionnels, établissements publics et bailleurs sociaux) ont fait une trentaine de propositions d'actions. Elles feront l'objet d'analyse et de consolidation en 2023 afin de définir le plan d'actions définitif.

• **CENTRES DE RECYCLAGE**

- Les centres de recyclage de Gonfreville l'Orcher et Harfleur ont fermé définitivement leurs portes début septembre. Le 5 septembre, un nouveau site a ouvert en remplacement des deux précédents sur la commune d'Harfleur. Il permettra un accueil du public plus fluide et sécurisé.
- Un contrôle d'accès par lecture de plaque sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023. Les inscriptions pour accéder en centres de recyclage ont été lancées en octobre 2022.
- Des gabarits en hauteur ont été mis en place à l'entrée de chaque site.
- L'ouverture du nouveau centre de recyclage d'Harfleur a permis d'y développer la filière gravats valorisables (la filière étant présente aux centres de recyclage Havre Nord et Havre Sud).

• **FILIÈRE PLÂTRE**

Depuis le 1^{er} mai, le plâtre valorisable est collecté séparément dans les centres de recyclage. Celui-ci est ensuite recyclé dans une entreprise alsacienne.

Chapitre 3

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

3.1. Pré-collecte

La mission principale du service Précollecte est la mise à disposition de contenants aux usagers, particuliers et/ou professionnels pour recueillir les ordures ménagères, les emballages et les biodéchets. Des missions complémentaires sont proposées : étude préalable de détermination des volumes, maintenance des conteneurs, lavage et gestion de ces contenants, études pour l'amélioration de circulation des véhicules de collecte et pour des aménagements divers pour le stockage et la présentation des conteneurs au vidage. Aujourd'hui, ces réceptacles sont en majorité des bacs roulants. Ils ont remplacé les poubelles rondes et sacs plastiques pour des raisons de propreté et de sécurité du travail des opérateurs.



© TantDeMM

En ce qui concerne la collecte, le bac roulant est le plus utilisé. Il est conçu pour résister aux sollicitations extérieures (écarts de température, chocs, etc.) et aux contraintes mécaniques imposées lors du levage et du vidage. Des améliorations esthétiques (design, couleur, ...) et sonores (ouverture/fermeture, roulement, ...) ont également été apportées pour une meilleure intégration des bacs dans le cadre de vie. Il existe plusieurs gammes de bacs roulants, à 2 ou 4 roues, d'un volume de 120 à 770 litres.

- Bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.
- Bacs équipés de couvercle doté d'ouverture spécifique et de serrure automatique pour la collecte des déchets recyclables en collectif.
- Bacs équipés d'aération et double fond pour la collecte des biodéchets.

3.2. Population desservie :

	Collecte en porte à porte	Collecte en point d'apport volontaire
	Année 2022	2 090 points
Population (source : population Municipale INSEE 2019)	267 618	267 618
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	5 206	0
	Année 2021	1 955 points
Population (source : population totale INSEE 2018)	272 533	272 533
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	5 066	0

3.3. Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire :

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre de contenant par habitant	Tonnage collecté ménager
Emballages en verre	804	Colonnes aériennes et enterrées	1 colonne pour 333 habitants	6 397 t
Recyclables secs des ordures ménagères hors verre	596	Colonnes aériennes et enterrées	1 colonne pour 449 habitants	1 118 t
Ordures ménagères résiduelles	554	Colonnes enterrées	1 colonne pour 483 habitants	5 618 t
Textiles	136	Colonnes aériennes	1 colonne pour 1968 habitants	830 t
Total	2 090	NS	NS	13 963 t

3.4. Organisation de la collecte en porte à porte

3.4.1. Spécifications de la collecte

	OMR	Recyclables secs hors verre	Biodéchets
Population desservie	267 618	267 618	57 930
Tonnages annuels	64 088 t	11 338 t	4 879 t
Distances parcourues pour la collecte	403 478 km	204 220 km	57 287 km
Couleur du bac concerné	Couvercle gris	Couvercle jaune	Couvercle marron

Les recyclables secs hors verre (RSOM hors verre) correspondent aux déchets d'emballages et papiers journaux magazines à l'exception du verre. De manière générale, il s'agit des déchets déposés dans le bac jaune.



© TantDeMM

L'ensemble de la population est concerné par la collecte en porte-à-porte des OMR, les points de regroupements en pied d'immeuble étant considérés comme de la collecte en porte-à-porte.

3.4.2. Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers :

Les seuils de collecte pour les producteurs non ménagers correspondent au volume maximal qui peut être collecté en une seule fois chez un professionnel. Au-delà de ce seuil, le professionnel n'est pas collecté.

Les seuils appliqués aux collectes des producteurs non ménagers sont les suivants :

- Pour les OMR le seuil maximum est de 14 bacs de 750 L soit une capacité totale de 10 500 L.
- Pour les RSOM hors verre la dotation maximum est de 5 bacs de 240 L soit une capacité totale de 1200 L.
- Pour les biodéchets la dotation maximum autorisée est de 2 bacs de 240 L soit une capacité totale de 480 L par collecte.
- Pour le verre la dotation maximum est d'un volume de 1 000 L.

3.4.3. Population desservie par la collecte séparée en porte à porte :

La collecte séparée représente l'ensemble des collectes hors collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

100% de la population de la Communauté urbaine est desservie par la collecte séparée qui, quand elle n'est pas réalisée en porte-à-porte, est réalisée en apport volontaire. La collecte des biodéchets en revanche ne dessert que les pavillons des communes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les communes concernées par la collecte des biodéchets sur l'habitat pavillonnaire sont :

Jour de collecte	Commune collectée
Lundi matin	Fontaine-la-Mallet ; Le Havre ville haute ; Sainte-Adresse
Mercredi matin	Gonfreville-l'Orcher ; Le Havre ville haute ; Sainte-Adresse
Mercredi après-midi	Montivilliers
Vendredi matin	Harfleur

3.4.4. Population desservie par la collecte des ordures ménagères résiduelles :

D'une manière générale, le ramassage des ordures ménagères est réalisé en porte-à-porte, et en bacs, sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

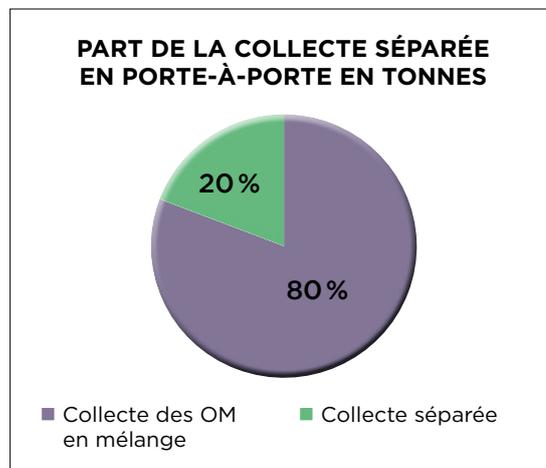
Quelques cas particuliers demeurent toutefois lorsque l'usager ne peut être desservi à domicile en raison de contraintes techniques importantes (impasses, voies étroites ou dangereuses par exemple). Dans ces cas de figure, la collecte sur points de regroupement est alors privilégiée. Par ailleurs, et pour des raisons d'optimisation des collectes, le développement des collectes sur points enterrés en bas d'immeuble est une solution de plus en plus développée notamment lors de projets de rénovation.

Population desservie en porte-à-porte	Population desservie en apport volontaire
267 618	267 618



3.4.5. Part de la collecte sélective dans la collecte en porte à porte :

La collecte sélective, aussi appelée collecte séparée, représente l'ensemble des collectes hors la collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR). Dans le cas des collectes en porte-à-porte, il s'agit de la collecte des recyclables secs hors verre (le bac jaune) et des biodéchets (la poubelle marron). Le graphique ci-dessous représente la proportion de déchets collectés en collecte sélective par rapport à l'ensemble du tonnage de déchets collecté hors centres de recyclage.



3.5. Fréquence de la collecte en porte à porte :

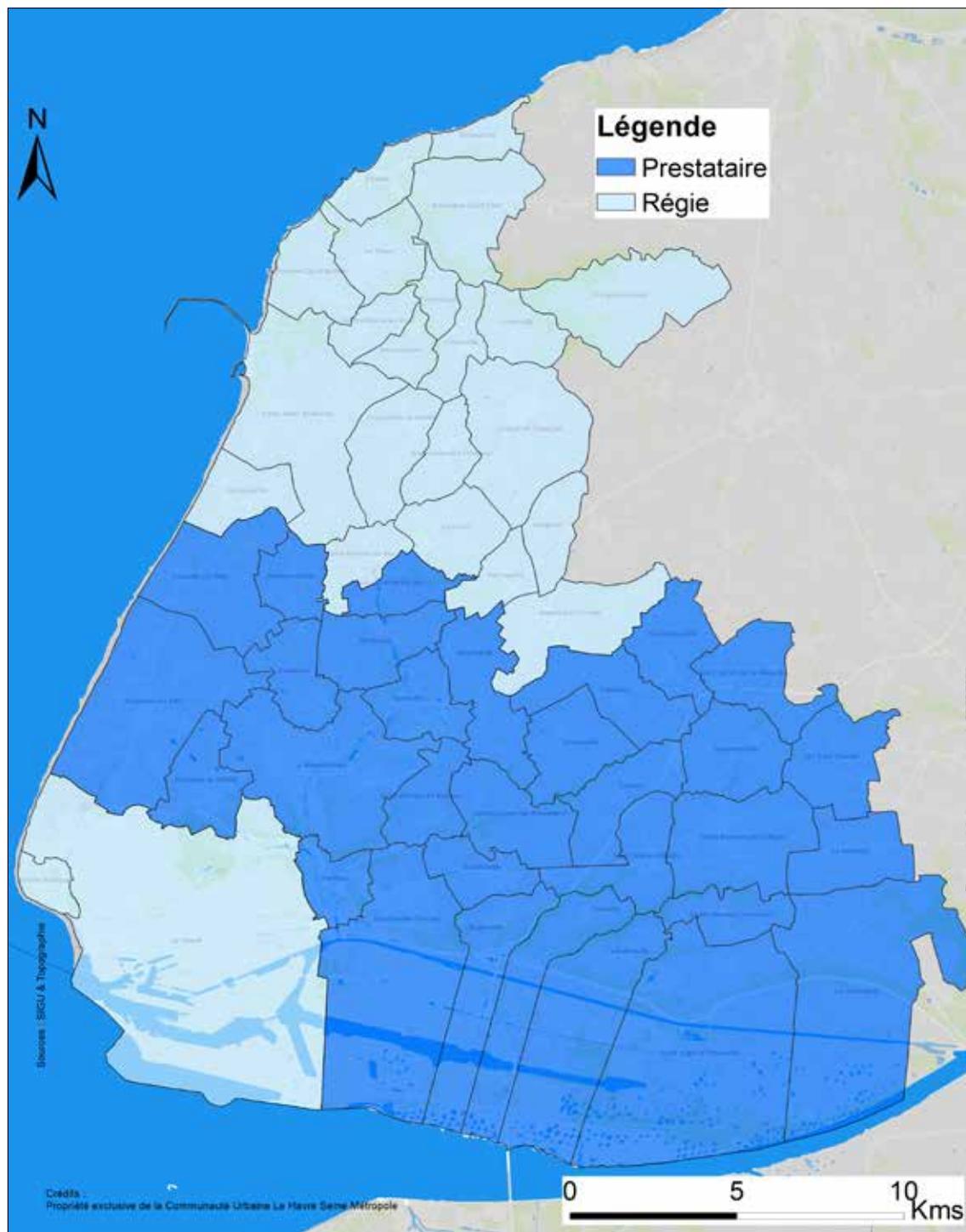
Près de 80 circuits de collectes ordures ménagères, des emballages hors verre et des biodéchets sont nécessaires chaque jour pour collecter en porte-à-porte les déchets produits sur tout le territoire. La collecte est réalisée avec des bennes d'ordures ménagères (BOM) de volumes variables (de 4 à 20 m³) afin de s'adapter au mieux à la configuration des voies rencontrées dans les communes.



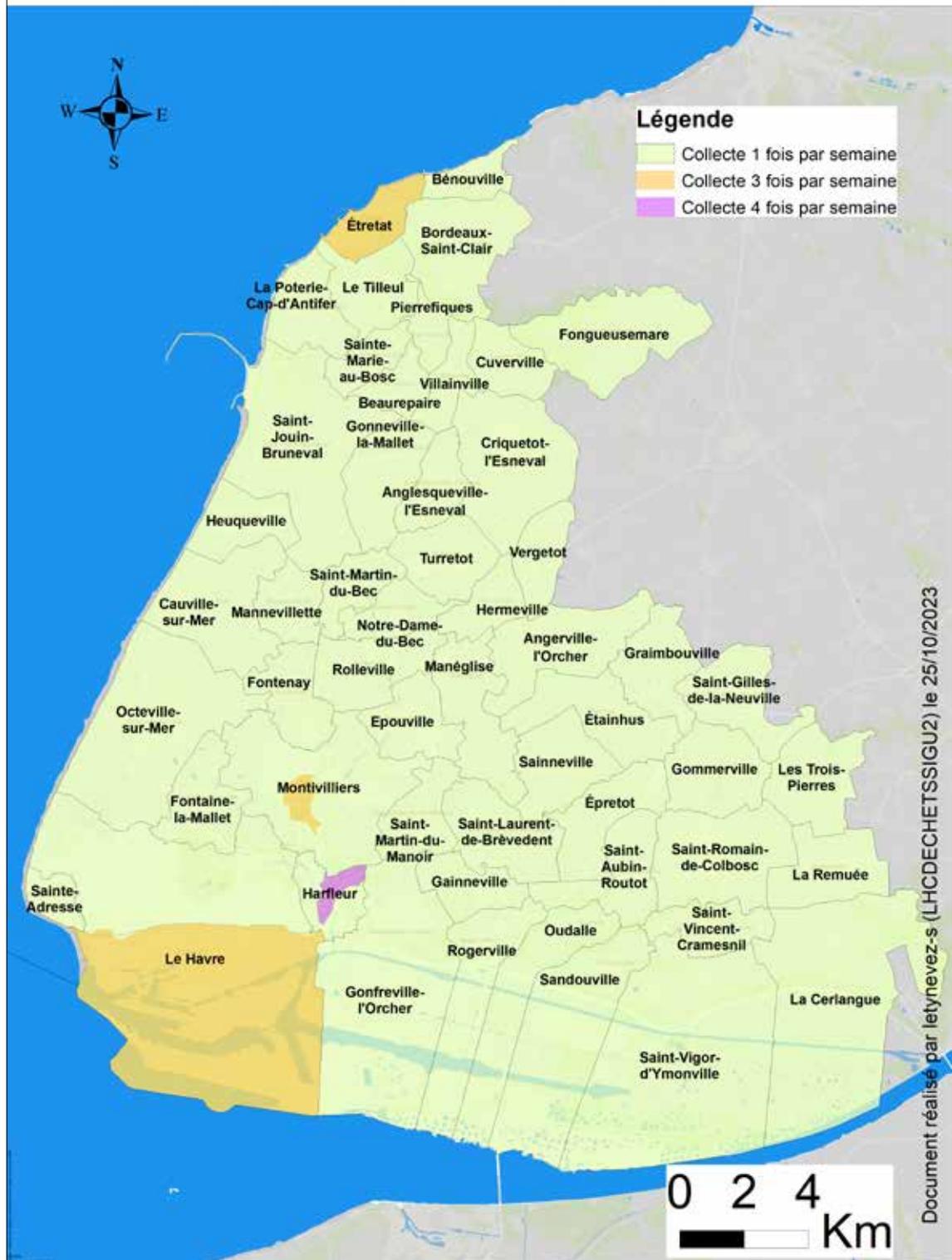
	Collecte RSOM hors verre	Collecte résiduelle	Population desservie (en habitants, données INSEE 2020)
Angerville-l'Orcher	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 405
Anglesqueville-l'Esneval	1 fois par semaine	1 fois par semaine	648
Beaurepaire	1 fois par semaine	1 fois par semaine	492
Bénouville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	189
Bordeaux-Saint-Clair	1 fois par semaine	1 fois par semaine	651
Cauville-sur-Mer	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 594
Criquetot-l'Esneval	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 562
Cuerville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	345
Épouville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 654
Épretot	1 fois par semaine	1 fois par semaine	776
Étainhus	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 205
Étretat	1 fois par semaine	3 fois par semaine	1 237
Fongeusemare	1 fois par semaine	1 fois par semaine	185
Fontaine-la-Mallet	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 633
Fontenay	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 521
Gainneville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 526
Gommerville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	729
Gonfreville-l'Orcher	1 fois par semaine	1 fois par semaine	9 124
Gonneville-la-Mallet	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 371
Graimbouville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	615
Harfleur centre Harfleur Nord Harfleur Sud	1 fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois par semaine	4 fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois par semaine	8 349
Hermeville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	355
Heuqueville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	715
La Cerlangue	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 276
La Poterie	1 fois par semaine	1 fois par semaine	453
La Remuée	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 277
Le Havre ville basse Le Havre ville haute	1 fois par semaine 1 fois par semaine	3 fois par semaine 1 fois par semaine	168 290
Le Tilleul	1 fois par semaine	1 fois par semaine	687
Les Trois-Pierres	1 fois par semaine	1 fois par semaine	769
Manéglise	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 228
Mannevillette	1 fois par semaine	1 fois par semaine	892

Montivilliers centre	1 fois par semaine	3 fois par semaine	15 470
Montivilliers Nord	1 fois par semaine	1 fois par semaine	
Montivilliers Ouest	1 fois par semaine	1 fois par semaine	
Montivilliers Sud	1 fois par semaine	1 fois par semaine	
Notre-Dame-du-Bec	1 fois par semaine	1 fois par semaine	453
Octeville-sur-Mer	1 fois par semaine	1 fois par semaine	6 018
Oudalle	1 fois par semaine	1 fois par semaine	417
Pierrefiques	1 fois par semaine	1 fois par semaine	135
Rogerville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 574
Rolleville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 186
Saineville-sur-Seine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	850
Saint-Aubin-Routot	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 917
Saint-Gilles-de-la-Neuville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	652
Saint-Jouin-Bruneval	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 844
Saint-Laurent-de-Brévedent	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 491
Saint-Martin-du-Bec	1 fois par semaine	1 fois par semaine	629
Saint-Martin-du-Manoir	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 469
Saint-Romain-de-Colbosc	1 fois par semaine	1 fois par semaine	4 259
Saint-Vigor-d'Ymonville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 137
Saint-Vincent-Cramesnil	1 fois par semaine	1 fois par semaine	691
Sainte-Adresse	1 fois par semaine	1 fois par semaine	7 317
Sainte-Marie-au-Bosc	1 fois par semaine	1 fois par semaine	364
Sandouville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	797
Turretot	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 462
Vergotot	1 fois par semaine	1 fois par semaine	447
Villainville	1 fois par semaine	1 fois par semaine	286

Répartition des collectes en porte-à-porte en 2022



Collecte résiduelle LHSM



Fréquence de collecte des bacs jaunes 2022



Territoires communaux dont les biodéchets des maisons individuelles sont collectés hebdomadairement en porte-à-porte



3.6. Focus sur les centres de recyclage

Sur le territoire de la Communauté urbaine, les déchèteries sont appelées « centres de recyclage ». Cette appellation répond à une volonté des élus de la Communauté urbaine de valoriser le geste de tri effectué au sein de ces installations, premier pas du processus de recyclage.

Au 31 décembre 2022, le réseau des centres de recyclage de la Communauté urbaine est structuré autour d'un ensemble de 8 sites de tailles variables et de 2 recycleries. Il permet le tri de déchets non collectés en porte-à-porte eu égard à leurs caractéristiques, volumes, dangerosité... 30 filières sont mises en œuvre pour traiter quasiment tous types de déchets répartis en 56 gestes de tri, à l'exclusion des déchets d'activités de soins, radioactifs ou explosifs. En revanche, concernant les évacuations de déchets, la Communauté urbaine fait à la fois appel à ses moyens propres et à des prestataires de service.



© Le Havre Seine Métropole

3.6.1. Jours et heures d'ouverture

	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Sainte-Adresse	Lundi au Vendredi Samedi	08h00 - 12h00 13h30 - 16h30 Fermé
Havre Nord	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi Samedi Jeudi Dimanche et fériés	9h20 - 18h00 Fermé 08h30 - 12h30
Havre Sud	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi Mardi Dimanche et fériés	9h20 - 18h00 Fermé 08h30 - 12h30
Montivilliers	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi Mardi Dimanche	9h20 - 18h00 Fermé 08h30 - 12h30
Octeville-sur-Mer	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi Samedi Jeudi Dimanche	9h20 - 18h00 Fermé 08h30 - 12h30
Criquetot-l'Esneval	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi Mardi Dimanche	9h20 - 18h00 Fermé 8h30 - 12h30
Harfleur	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi Samedi Jeudi Dimanche	9h20 - 18h00 Fermé 08h30 - 12h30
Saint-Romain-de-Colbosc	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi Mardi Dimanche	9h20 - 18h00 Fermé 8h30 - 12h30

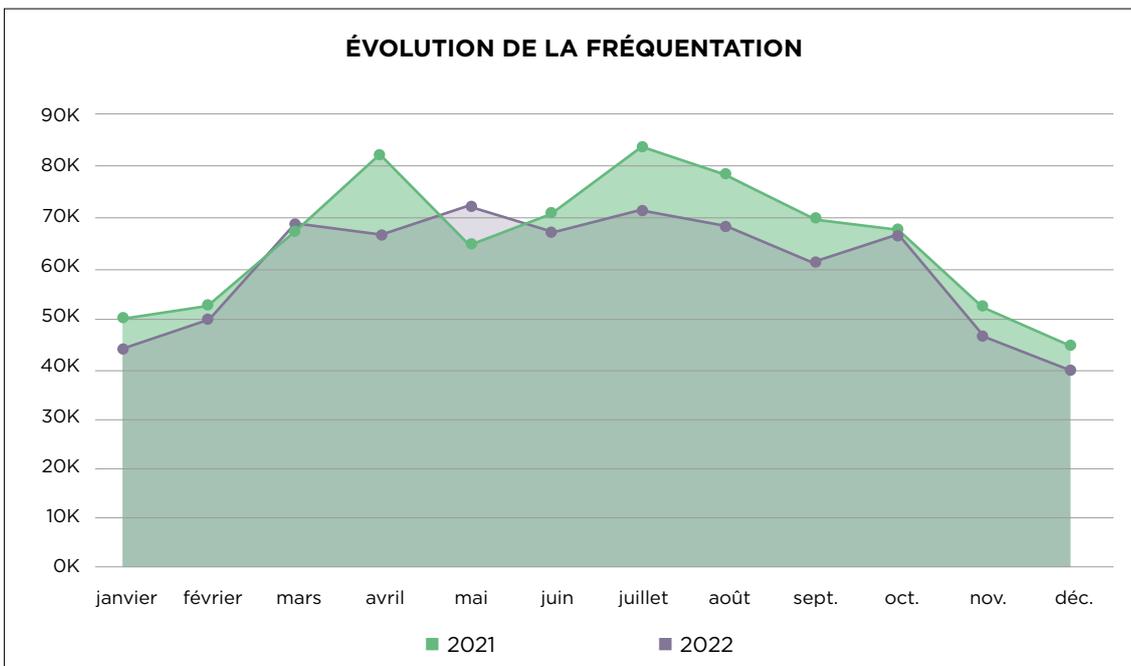
Les centres de recyclages sont ouverts 362 jours par an, soit 2 904 heures d'ouverture annuelles.

Réseau des centres de recyclage 2022



3.6.2. Fréquentation des centres de recyclages

En 2022, la fréquentation totale des centres de recyclage était de 722 143 usagers accueillis (251 usagers / heure) soit une diminution de 8% par rapport à 2021.



© P. Bréard - Ville du Havre

Chapitre 4

LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

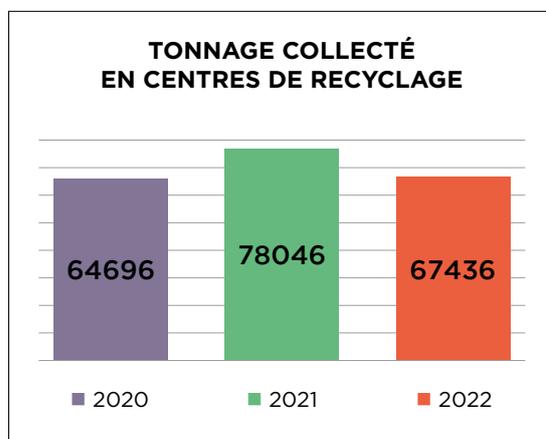
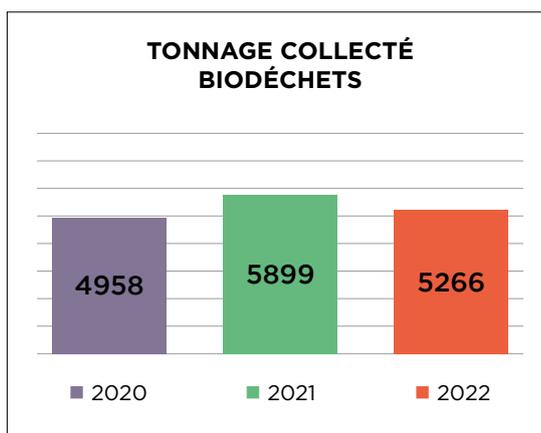
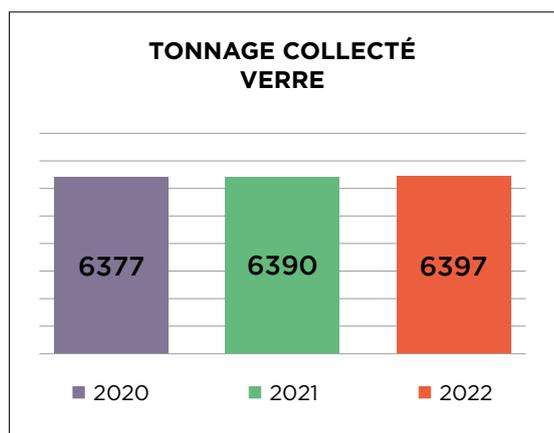
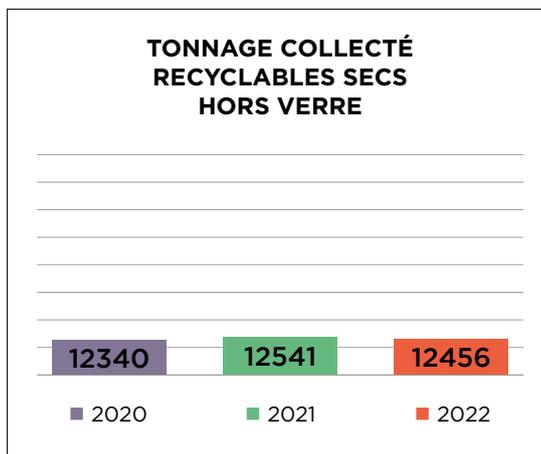
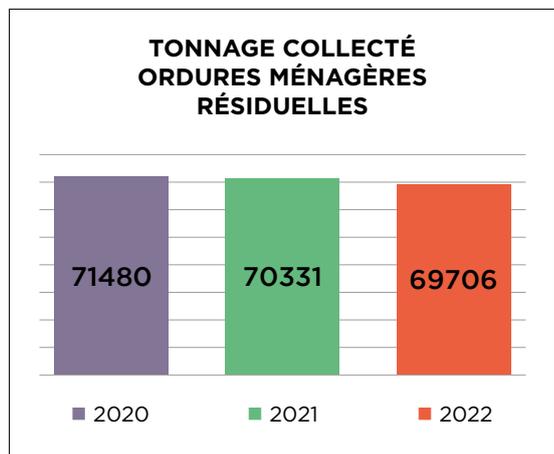
4.1. Déchets collectés en collecte résiduelle

Ordures ménagères résiduelles collectées 2021	Ordures ménagères résiduelles collectées 2022	Production par habitant en 2021	Production par habitant en 2022
70 331 t	69 706 t	258 kg/hab	260 kg/hab

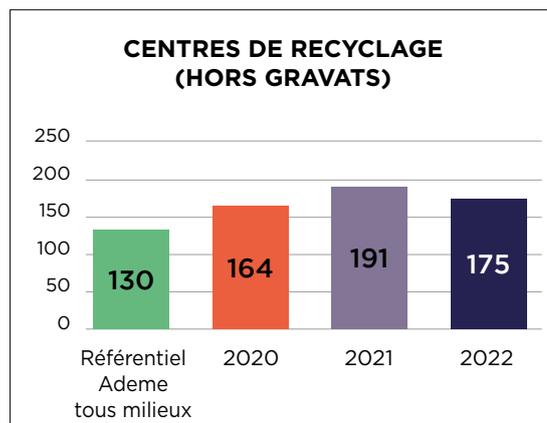
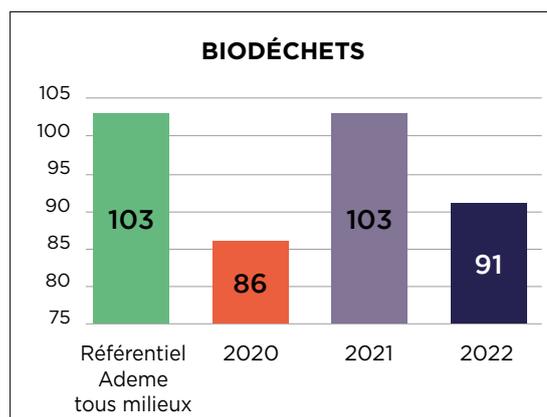
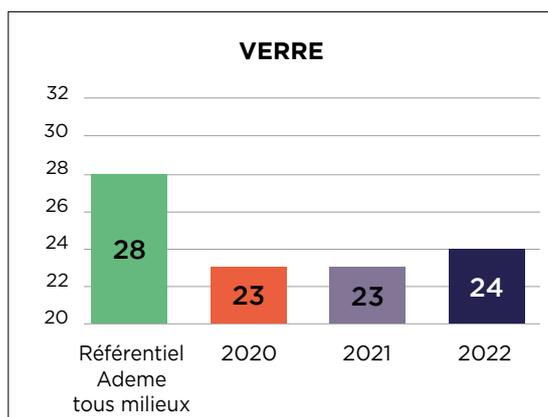
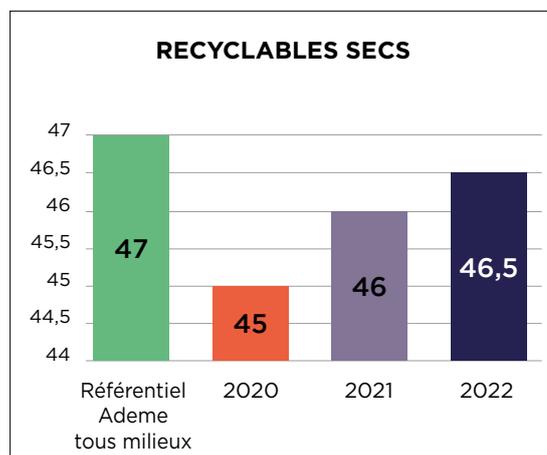
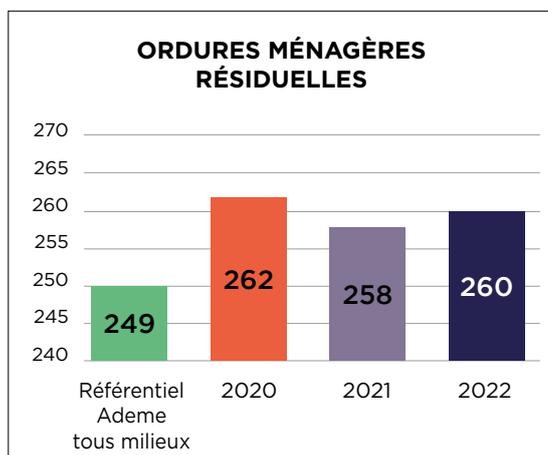
4.2. Déchets collectés en collecte séparée

Flux de déchet	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Production par habitant 2021	Production par habitant 2022
Verre	6 390 t	6 397 t	23,44 kg	23,90 kg
RSOM hors verre	12 541 t	12 456 t	46,02 kg	46,54 kg
Biodéchets	5 899 t	5 266 t	102,89 kg	90,90 kg
Déchets verts	21 046 t	18 369 t	77,22 kg	68,64 kg
Incinérables	11 304 t	10 478 t	41,48 kg	39,15 kg
Encombrants / Ultimes	3 140 t	1 941 t	11,52 kg	7,25 kg
Terres et gravats	25 943 t	20 677 t	95,19 kg	77,26 kg
Ferrailles	2 986 t	2 510 t	10,96 kg	9,38 kg
Polystyrène	5 t	2 t	0,02 kg	0,01 kg
Lampes néons	5 t	5 t	0,02 kg	0,02 kg
Cartons	884 t	947 t	3,24 kg	3,54 kg
Bois	3 935 t	3 390 t	14,5 kg	12,67 kg
Mobilier	6 228 t	5 790 t	22,85 kg	21,64 kg
Pneumatiques	94 t	95 t	0,35 kg	0,35 kg
Huiles minérales	84 t	81 t	0,31 kg	0,30 kg
Huiles alimentaires	12 t	10 t	0,04 kg	0,04 kg
Piles	11 t	11 t	0,04 kg	0,04 kg
Batterie	9 t	6 t	0,03 kg	0,02 kg
DEEE	1 617 t	1 493 t	5,93 kg	5,58 kg
Déchets dangereux	354 t	308 t	1,3 kg	1,15 kg
Amiante	389 t	332 t	1,43 kg	1,24 kg
Plâtre	SO	973 t	SO	3,64 kg
Extincteurs	Pas de donnée	17 t	Pas de donnée	0,06 kg

4.3. Évolution des tonnages



4.4. Performances des collectes par rapport à 2020 et aux référentiels nationaux en kg/habitant/an



Le référentiel Ademe correspond à la valeur moyenne des collectivités à l'échelle nationale. Le type d'habitat dominant sur la Communauté urbaine étant l'habitat urbain, ce dernier est indiqué ainsi que la moyenne concernant tous les types d'habitats.

Chapitre 5

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

5.1. Origine des déchets

La quasi-totalité des déchets pris en charge provient des dispositifs de collecte en porte-à-porte et apports volontaires réalisés par la direction cycle du déchet. À ceux-ci s'ajoute la production des déchets des communes de la Communauté urbaine notamment au titre de l'entretien des espaces verts ou de la collecte des dépôts sauvages. Les déchets pris en charge sont des déchets ménagers assimilés.

5.2. Localisation des unités de traitement existantes sur le territoire communautaire



Localisation des quais de transfert et sites de traitement 2022

5.3. Nature des traitements (dont valorisation)

Unité de traitement	Flux accepté	Type de traitement
VALOR'CAUX - Brametot	OMR	Tri Mécano Biologique
UVE du SEVEDE - Saint-Jean-de-Folleville	Ordures ménagères résiduelles, Refus de tri, Déchets incinérables des centres de recyclage	Incinération avec valorisation énergétique
Centre de Tri Seine Estuaire, Veolia Propreté Normandie - Le Havre	Emballages en mélange et journaux-magazines et cartons ondulés	Tri - Conditionnement
VPNN - Rouen	Emballages acier - aluminium - papiers-cartons issus de la collecte sélective et cartons ondulés issus des centres de recyclage	Recyclage
VALORPLAST - Puteaux	Emballages plastiques	Recyclage
Tourres & Cie - Le Havre	Emballages en verre issus de la collecte sélective	Recyclage
SPEN - Saint-Vigor-d'Ymonville	Biodéchets, Déchets de bois, Déchets verts	Compostage
Normandie terre d'énergies - Gonfreville-l'Orcher	Déchets verts	Compostage
SCEA RENAULT-LEBERQUER - Tancarville	Déchets verts	Compostage
IPODEC - Notre-Dame-de-Gravenchon	Encombrants ménagers divers, plâtre valorisable	Transit - Regroupement
VALOR'CAUX - Brametot	Encombrants ménagers divers	Stockage
ETARES ISDND - Saint-Vigor-d'Ymonville	Déchets de construction et de démolition, Déchets amiantés	Stockage
Matériaux Baie de Seine - Gonfreville l'Orcher	Déchets de démolition valorisables	Recyclage
ECOHUILE - Lillebonne	Huiles minérales	Recyclage
Filière EcoDDS	Déchets dangereux des ménages	Transit - Regroupement
CHIMIREC VALRECOISE - Gonfreville l'Orcher	Déchets dangereux des ménages	Transit - Regroupement
GARDET DE BEZENAC RECYCLING - Le Havre	Déchets métalliques, Batteries	Recyclage
Filière ALIAPUR	Pneumatiques hors d'usage	Recyclage
Association Le Grenier - Le Havre	Déchets de vêtements en textiles	Réemploi ou recyclage
Emmaüs - Cauville-sur-Mer	Déchets de vêtements en textiles	Réemploi ou recyclage
Filière ECOSYSTEM	Déchets d'Équipements électriques et électroniques (DEEE)	Dépollution, recyclage ou réemploi

Filière COREPILE	Déchets de piles et accumulateurs	Dépollution puis recyclage
Filière ECOSYSTEM	Lampes et tubes fluorescents	Dépollution puis recyclage
DIELIX - Île-de-France	Corps gras	Recyclage
BinHappy - Montivilliers	Corps gras	Recyclage
SEPROMA - Le Havre	Extincteurs	Réemploi ou Recyclage
Filière ECO-MOBILIER	Déchets d'ameublement (DEA)	Réemploi, ou Recyclage, ou Valorisation énergétique
Envie 2E - Le Havre	Polystyrène Expandé	Recyclage
Bouchons 276 - Le Havre	Bouchons plastiques	Recyclage
Triadis - Rouen	Déchets dangereux des ménages, huiles alimentaires, batteries automobiles	Transit - Regroupement Recyclage



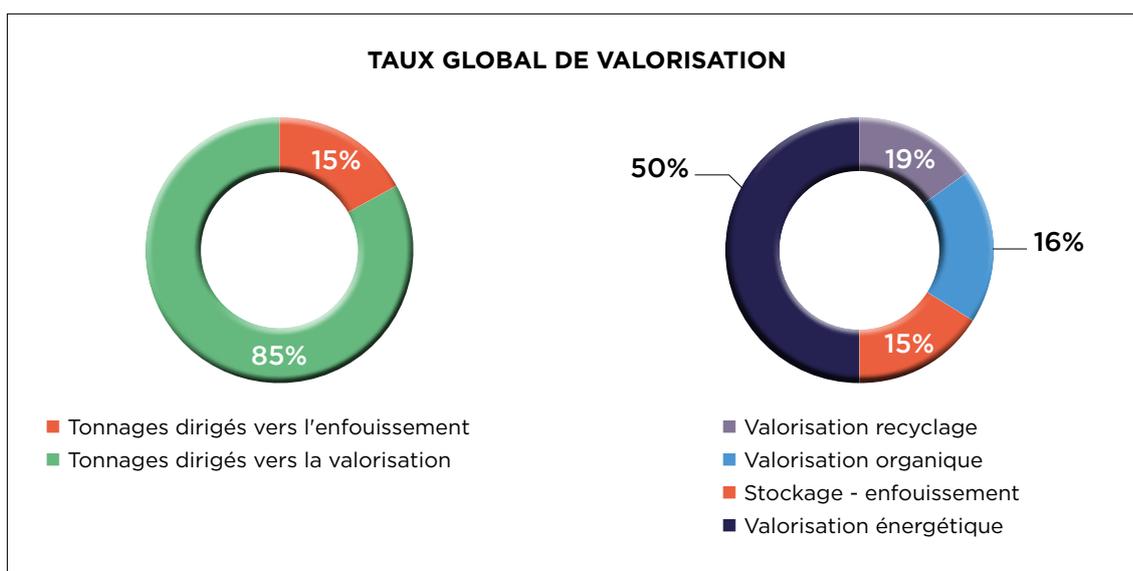
© DR

Chapitre 6

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

6.1. Capacité et tonnages traités

6.1.1. Taux global de valorisation



VALORISATION	TONNAGE 2022	%	TONNAGE 2021	VARIATION 2021/2022
Valorisation recyclage	31 592 t	19 %	30 979 t	+ 1,98 %
Valorisation organique	26 262 t	16 %	29 843 t	- 12 %
Valorisation énergétique	82 812 t	51 %	83 185 t	- 0,45 %
Stockage - enfouissement	23 350 t	14 %	30 527 t	- 23,5 %
TOTAL	164 016 t	100,0 %	174 533 t	- 6,03 %

6.1.2. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

DÉCHETS ENFOUIS EN CLASSE 2	2010	2022	VARIATION 2010
Déchets encombrants	6 992 t	1941 t	-72,2 %
Refus de TMB*	3 102 t	1 965 t	-36,7 %
TOTAL	10 094 t	3 906 t	-61 %

* TMB : Tri Mécano Biologique

L'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage était sur la base 100 en 2010. Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installations de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

L'indice obtenu pour l'année 2022 est 39. On a donc une réduction de 61% par rapport à 2010 avec un objectif fixé à -30% pour 2020 ce qui correspond à l'objectif.

DÉCHETS ENFOUIS EN CLASSE 3	2022
Terres et gravats	20 677 t
Amiante	332 t
TOTAL	21 009 t

6.1.3. Capacité des installations hors filières REP

Unité de traitement	Capacité installation
SPEN - Saint-Vigor-d'Ymonville	55 000 t/an
UVE de Saint-Jean-de-Folleville / SEVEDE - Saint-Jean-de-Folleville	207 500 t/an
Centre de Tri Seine Estuaire, Veolia Propreté Normandie - Le Havre	32 000 t/an
CHIMIREC VALRECOISE - Gonfreville-l'Orcher	18 200 t/an
UNIFER - Le Havre	115 000 t/an
ETARES ISDND - Saint-Vigor-d'Ymonville	381 000 t/an
VALOR'CAUX - Brametot	45 000 t/an
Normandie terre d'énergies - Gonfreville-l'Orcher	10 000 t/an
ECOHUILE - Lillebonne	125 000 t/an
Triadis -Rouen	39 600 t/an

6.1.4. Tonnages traités

Il est nécessaire de faire la distinction entre les tonnages de déchets collectés et ceux traités. Le processus de tri des déchets entraîne parfois la requalification de certains déchets (les refus de tri par exemple). Pour l'année 2020 les tonnages traités sont les suivants :

Flux de déchet	Type de valorisation	Tonnage traité (en tonnes)
Ordures ménagères résiduelles	Incinération - valorisation énergétique	67 594
	Méthanisation - valorisation organique	1 476
	Enfouissement	1 965
Recyclables secs hors verre (hors refus de tri)	Recyclage - valorisation matière	8 182
Refus de Tri	Incinération avec valorisation énergétique	4 389
Verre	Recyclage - valorisation matière	6 397
Biodéchets	Compostage - valorisation organique	5 266
Déchets verts	Compostage - valorisation organique	19 520
Bois	Broyage	3 447
Incinérables	Incinération avec valorisation énergétique	10 520
Encombrants	Stockage	1 941
Terres et gravats	Stockage ou valorisation matière	20 677
Ferrailles	Recyclage - valorisation matière	2 510
Polystyrène	Recyclage - valorisation matière	2
Lampes néons	Dépollution puis recyclage - valorisation matière	5
Cartons	Recyclage - valorisation matière	947
Mobilier	Recyclage - valorisation matière	5 790
Pneumatiques	Recyclage - valorisation matière	95
Huiles minérales	Recyclage - valorisation matière	81
Huiles alimentaires	Recyclage - valorisation matière	10
Piles	Dépollution puis recyclage - valorisation matière	11
Batteries	Dépollution puis recyclage - valorisation matière	6
DEEE	Dépollution puis recyclage - valorisation matière	1 554
Déchets dangereux	Incinération avec valorisation énergétique	308
Amiante	Stockage	332
Plâtre	Recyclage - valorisation matière	973
Extincteurs	Recyclage - valorisation matière	17
Total		164 016

6.2. Refus de tri et performances

6.2.1. Définition des refus de tri

Sont considérés comme refus de tri, les résidus extraits mécaniquement ou manuellement du gisement des collectes sélectives des collectivités dans le cadre du processus de tri.

Les refus de tri incluent :

- Les erreurs de tri des habitants (présence de déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles qui ne doivent pas être mis avec les emballages recyclables et journaux-magazines).
- Les pertes de matériaux recyclables inhérentes au processus du centre de tri (part des recyclables inclus dans le refus de tri)

Les refus de tri sont dirigés vers l'usine de Valorisation Énergétique de Saint-Jean-de-Folleville.

	Production (en tonne)	Taux de refus (en %)	Stock fin d'année
Refus de tri 2021	3 992 t	32%	1 281 t
Refus de tri 2022	3 322 t	28 %	213 t

Constat : le tonnage de refus traité pour l'année 2022 est de 4 389 tonnes alors que la production s'établit à 3 322 tonnes. L'écart observé est dû à un effet stock au niveau du centre de tri ; la part traitée de refus de tri intégrant le stock de l'année n-1.

6.2.2. Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

	Objectifs réglementaires	Objectif atteint par la Communauté urbaine
Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015	Réduction de 30% depuis 2010 des tonnages de déchets non inertes non dangereux admis en installation de stockage	En comparant les tonnages 2010 à ceux de 2022 on peut constater une baisse de 61% ce qui répond aux objectifs
	Orientation de 55% des tonnages de déchets non dangereux et non inertes vers le recyclage ou la valorisation organique au lieu de l'enfouissement ou de l'incinération	En 2022, 36% des déchets non inertes et non dangereux sont orientés vers de la valorisation ou du recyclage ce qui ne répond pas aux objectifs réglementaires

6.2.3. Performance énergétique des installations

L'usine d'incinération des ordures ménagères, l'UVE de Saint-Jean-de-Folleville produit de l'électricité via l'incinération des déchets. Cette énergie alimente en partie l'usine et est partiellement vendue. Les performances énergétiques de cette installation sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes de vapeur	t	529 537	575 106	562 726	616 785	597 290	623 748
Production électrique /t de vapeur	kWh/tv	36,16	39,68	37,64	38,47	32,26	38,44
Énergie produite (MWh)	Électricité	19 152	22 818	21 183	23 731	19 269	23 980
		Vapeur	258 630	298 049	302 788	294 225	300 822
Énergie vendue (MWh)	Électricité	8 936	9 967	9 022	10 432	9 057	11 273
		Vapeur	258 630	298 049	302 788	294 225	300 822

6.3. Résidus du traitement

• LES MÂCHEFERS

L'incinération des déchets ménagers et assimilés génère deux types de résidus : les mâchefers et les sous-produits de traitement des fumées.

À la sortie du four, on récupère la fraction minérale et incombustible à raison de 224 kg en moyenne par tonne de déchets incinérés : ce sont les mâchefers.

Ils se présentent sous la forme de granulés gris, mélange de métaux, de verre, de silice, d'aluminium, de calcaire, de chaux et d'eau.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, les mâchefers de l'Unité sont traités sur la plateforme de Val'Estuaire du groupe SUEZ depuis juin 2015.

Les mâchefers subissent une durée de maturation de 3 à 4 mois avant d'être traités. Le procédé consiste principalement au criblage des mâchefers afin d'obtenir au final deux catégories de gravats 0/10 et 10/31, qui seront vendus à des entreprises locales de BTP, permettant la valorisation des produits finis en techniques routières, sous-couches ou remblais, par exemple. Les mâchefers sont vendus 50 % moins chers que des matériaux issus des carrières.

Pendant le calibrage, le mâchefer passe par 2 overbands et 3 courants de Foucault permettant la récupération des métaux ferreux et non ferreux qui seront recyclés dans la sidérurgie et la métallurgie.

• LES SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION

En premier lieu, le traitement de fumée piège, dans les cendres captées par l'électrofiltre, les polluants contenus dans les fumées d'incinération.

C'est la seule catégorie de sous-produits qui n'est pas revalorisée ou recyclée. En effet, après stabilisation, ces cendres seront stockées dans un centre d'enfouissement technique de classe 1.

En second lieu, après ajout des réactifs (bicarbonate de sodium et charbon actif), les filtres à manches permettent de récupérer les particules les plus fines des fumées, les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Les REFIOM sont retraités au sein de l'entreprise RESOLEST, en Meurthe-et-Moselle.

Ils sont mis en solution et soumis à un traitement physico-chimique en présence d'additifs et de liants hydrauliques. Après ce traitement, le mélange passe par un filtre-presse qui sépare la fraction soluble (saumure) des matières insolubilisées.

La saumure, liquide chargé à saturation en sels, est épurée, contrôlée et valorisée en soudière pour la production de carbonate de sodium. Les matières insolubles sont stabilisées et constituent des matières ultimes envoyées en centre de stockage.

Chapitre 7

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS

7.1. Description de l'emploi dans le secteur des déchets :

Les emplois présentés dans le tableau ci-dessous concernent les activités effectuées en régie par la collectivité.

Type	Agents de la collectivité	
	Nombre	ETP
Encadrement	39	38,9
Personnel administratif	4	3,8
Ambassadeur de tri, prévention	9	9
Technicien (hors gardien)	13	12,7
Agent dédié aux déchets (collecte, agents Centres de recyclage..)	235	235

7.2. Indicateurs liés aux accidents sur les installations

7.2.1. Taux de fréquences des accidents de travail

Le taux de fréquence représente le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail. (Taux de fréquence = (nombre des accidents avec arrêt / heures travaillées) x 1000000) Le nombre d'accidents avec arrêt en 2022 est de 68 et le nombre d'heures travaillées sur 1 an est de 650 308,61.

Le taux annuel 2022 est de 104,57. En 2021, ce taux était de 79,71 avec 49 accidents entraînant un arrêt.

7.2.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt

Le taux de gravité représente le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées. (Taux de gravité = (nombre des journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) x 1000). Le nombre de jours d'arrêts de travail est de 4 374 jours 2022.

Le taux de gravité des accidents pour 2022 est de 6,73. En 2021, le taux de gravité des accidents était de 7,58 avec 4 659 jours d'arrêt.



© TanDeM

Chapitre 8

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

8.1. Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Année 2021	OMR	Verre	RSOM hors Verre	Biodéchets	Déchets des centres de recyclage	Déchets des collectivités	Tous flux
Population desservie	267 618	267 618	267 618	57 930	267 618	-	267 618
Tonnage	69 706 t	6 397 t	12 456 t	5 266 t	67 436 t	2 843 t	150 360 t
Kg/habitant de la collectivité	260	24	47	91	175	-	597
Kg/habitant national	248	28	47	103	130	-	502
Écart	5%	-14%	0 %	-13 %	26 %	-	16%

8.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Les informations ci-dessous sont issues du Compte Administratif de la Communauté urbaine.

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Évolution n / n-1
SEVEDE	Traitement par incinération des OMR, refus de tri et incinérables			10 089,995 k€	
IPODEC NORMANDIE	Tri des déchets recyclables (secteur ex CODAH)	MP 4 ans + 6 ans	31-déc-24	2 955,697 k€	
VEOLIA PROPRETÉ NORMANDIE	Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers (secteur ex CODAH)	MP 2 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	2 475,92 k€	
UNIFER ENVIRONNEMENT VEOLIA PROPRETÉ	Transport des déchets en benne		Déc. 24	852,88 k€	
VEOLIA PROPRETE NORMANDIE	Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers (secteur ex Caux Estuaire)	MP 5 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	640,97 k€	
VALOR'CAUX	Traitement des OMR issus du secteur ex Criquetot (TMB)			382,831 k€	
SPEN	Traitement de bio-déchets pour production de compost industriel (secteur ex CODAH)	MP 4 ans	Juillet 26	329,38 k€	

NORMANDIE TERRE D'ÉNERGIES	Traitement bio-déchets pour production de compost agricole (secteur ex CODAH)	MP 4 ans	Juillet 26	276,159 k€	
IPODEC NORMANDIE	Tri des déchets recyclables (secteur ex Caux Estuaire)	MP 5 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	224,885 k€	
SPEN	Traitement des déchets verts par compostage (secteur ex Caux Estuaire)	MP 5 ans + 2 x 1 an	31-déc-24	210,619 k€	
ETARES	Traitement des terres et gravats et déchets d'amiante	MP 4 x 1 an	31-déc-22	239,112 k€	
SPEN	Traitement des déchets de bois	MP 3 x 1 an	02-nov-24	158,238 k€	
TRIADIS	Traitement des déchets dangereux des ménages (secteur ex Caux Estuaire)		31-déc-22	16,75 k€	
CHIMIREC	Traitement des déchets dangereux des ménages (secteur ex CODAH)	MP 4 x 1 an	26-oct-24	120,885 k€	

Chapitre 9

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

À la suite d'un changement de logiciel finances en cours d'année 2022, il n'a pas été possible de réaliser la matrice des coûts. Les coûts sont présentés selon les modalités rédigées dans le rapport d'activités 2019.

9.1. Modalités de financement

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, la collecte et le traitement des déchets sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères plus communément appelée la T.E.O.M. et la redevance spéciale. En fonction des territoires des anciens EPCI qui la composent les taux et modalités d'application du financement de la gestion des déchets sont différents.

Pour rappel : « La TEOM est un impôt local, assis sur le bâti foncier ».

Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. La TEOM est perçue pour le compte des collectivités locales par les Trésoreries, qui la leur reversent en prélevant 8% de frais de gestion sur les sommes perçues (frais d'assiette et de recouvrement, de dégrèvement et de non-valeur). Lorsque les sommes perçues augmentées des recettes éventuelles (vente de matériaux ou d'énergie, soutiens par les sociétés agréées) ne couvrent pas l'intégralité du coût du service, le budget général de la collectivité peut être mis à contribution pour compléter le financement. On estime que la moitié des collectivités soumises à la TEOM font ainsi appel au budget général pour compléter le financement du service. Depuis 1992, la TEOM ou le financement par le budget seul doivent être complétés par une redevance spéciale (RS) perçue auprès des usagers hors-ménages (entreprises, établissements publics) dont les déchets sont collectés par la collectivité, son tarif est fixé en fonction du service rendu. » Loi du 13 juillet 1992 (source ADEME).

9.2. Évolution des coûts nets de gestion des déchets

	2019	2022
Coût total du service en millions d'euros	36,45	36,56
Population du territoire	271 003	267 618
Coûts nets en € par habitant	134,5	137
Tonnage total	158 642	164 016
Coûts nets hors investissements en € par tonne	228	223



Hôtel de la Communauté
19 rue Georges Braque
CS 70854
76085 Le Havre Cedex
02 35 22 25 25

